



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : DECISION TARIFAIRE RELATIVE A  
L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LES  
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT LES 20 ET  
21 SEPTEMBRE 2025**

**DÉCISION N° DM-25-275  
EN DATE DU 12 AOUT 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal DE-16-02-1-10 du 17 février 2016, créant une régie dotée de la seule autonomie financière pour gérer et exploiter les marchés d'approvisionnement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-20-501 du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Conseiller municipal, délégué aux finances locales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal DE-21-09-1-19 en date du 29 septembre 2021, modifiant l'article 11 des statuts de la régie pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Vincennes, en créant une nouvelle nature de recette liée à la participation des clients des marchés aux animations commerciales et notamment la vente de chéquiers promotionnels ;

**CONSIDÉRANT** l'animation commerciale consistant à la vente aux clients de chéquiers promotionnels, d'un montant de 10 euros pour une valeur faciale de 20 euros les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

## D É C I D E

**DE FIXER** à 10 euros, la vente de chéquiers (500 chéquiers) promotionnels dans le cadre de l'animation qui se tiendra sur les marchés d'approvisionnement les 20 et 21 septembre 2025.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget de la régie des marchés d'approvisionnement, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi  
des délégations de service public et aux  
ressources humaines,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250812-lmc1H13413H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 12/08/2025  
Date de Publication : 12/08/2025